

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal tenue le vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille dix-huit, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
M. Michael Steimer, conseiller	district 1
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est absent :

M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant	district 3
---	------------

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **POINT N° : 1**

#### **OUVERTURE DE LA SEANCE**

La séance d'ajournement est ouverte à 19 h 03 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### **POINT N° : 2**

2018-01-R015

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 23 JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance d'ajournement du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y ajoutant les modifications suivantes :

- Ajout du point 4.7 - Autorisation du dépôt de la programmation des travaux subventionnés par la TECQ 2014 à 2018
- Ajout du point 6.5.1 - Demande d'aide financière – 6<sup>e</sup> édition du Festival de hockey STARS-MAHG
- Ajout du point 8.2 - Nomination d'une nouvelle membre au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

### **POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Aucun point soumis

### **POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE**

#### **POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION**

#### **POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT**

#### **POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:**

#### **POINT N° : 4.4**

#### **CORRESPONDANCE**

Aucun dépôt du bordereau de la correspondance.

#### **POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :**

Aucun point soumis

#### **POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS**

Aucun point soumis

#### **POINT N° : 4.7**

2018-01-R016

#### **AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS PAR LA TECQ 2014 À 2018**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

c.c. *TECQ*  
*M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

## **POINT N° : 5**

### **1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 08 pour se terminer à 19 h 10.

Une ( 1 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

## **POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE**

### **POINT N° : 6.1**

**2018-01-R017**

#### **COMPTE À PAYER**

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 10 janvier 2018 au 23 janvier 2018, totalisant 85 552.46 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

### **POINT N° : 6.1.1**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES**

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 10 janvier 2018 au 23 janvier 2018 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 4 299.10 \$.

### **POINT N° : 6.2**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER**

Aucun dépôt

**POINT N° : 6.3**

**DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE**

Aucun dépôt

**POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER**

**POINT N° : 6.5.1**

2018-01-R018

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 6<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DE HOCKEY STARS-MAHG**

CONSIDÉRANT la demande reçue pour la 6<sup>e</sup> édition du Festival de hockey STARS-MAHG;

CONSIDÉRANT que ce festival attire plusieurs jeunes provenant de la grande région des Laurentides et des 4 coins de la MRC d'Argenteuil;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer  
Appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand  
Et résolu :

Que les membres du conseil acceptent de verser une somme de 100 \$ pour les activités de la 6<sup>e</sup> édition du Festival de hockey STARS-MAHG.

**De payer** cette somme à même le poste budgétaire 02-701-90-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. : Alexandre Gobeil, Président du Festival STARS-MAHG  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 7.1**

2018-01-R019

**MANDAT A POMPACTION INC. POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTROLE DUPLEX 2X14HP POUR LA STATION DE POMPAGE EGOUT ST-ANDRE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit remplacer le panneau de contrôle existant à la station de pompage à St-André, par un panneau de contrôle Duplex 2X14hp, pour assurer le bon fonctionnement du système.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une proposition d'offre de services pour le remplacement du panneau à la cie Pompaaction inc.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

**D'ACCEPTER** l'offre de services de Pompaaction inc. au montant de 14 575.00 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service POMPA-SV037135 datée du 18 décembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES)**

*c.c. Pompaaction inc.  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal  
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

**POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**POINT N° : 8.1**

2018-01-R020

**DEMISSION DE MME MARIE-PIERRE CHALIFOUX A TITRE DE MEMBRE DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue d'une membre du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michael Steimer :

D'accepter la démission de madame Marie-Pierre Chalifoux à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Mme Marie-Pierre Chalifoux  
Service d'urbanisme*

**POINT N° : 8.2**

2018-01-R021

**NOMINATION D'UNE NOUVELLE MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une nouvelle membre au Comité consultatif d'urbanisme en raison d'un poste à combler;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 43-1-2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe:

De nommer à compter du 23 janvier 2018 madame Linne Roquebrune à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 23 janvier mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. : Mme Linne Roquebrune  
Service d'urbanisme*

**POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE**

**POINT N° : 9.1**

Aucun point soumis

**POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE**

**POINT N° : 10.1**

**RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Aucun dépôt du rapport de la bibliothèque;

**POINT N° : 10.2**

**SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE**

Dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

### POINT N° : 10.3

2018-01-R022

#### **PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS D'HIVER 2018 : PRESTATAIRES ET TARIFICATIONS**

CONSIDÉRANT l'organisation d'activités de loisirs par le service municipal ; et que lesdites activités ont été publicisées dans le bulletin municipal ainsi que sur le site web ;

CONSIDÉRANT la période d'inscription prolongée et l'intérêt pour ces activités.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par madame la conseillère Catherine Lapointe :

*QUE* la municipalité retienne les services de Madame Mélanie Bourget, instructrice sportive et représentante de *Entrainement pour tous* ; en tant qu'animatrice des activités cardio fessier les mardis et musculation stretching les vendredis pour les 50 ans et plus. Ces activités auront lieu avec un minimum de 6 participants chacune et seront facturées par participant selon l'option choisie (90\$ pour 10 séances, 72\$ pour 8 séances).

*QUE* le conseil autorise l'utilisation de la salle communautaire pour la tenue des ateliers animés par Madame Mélanie Bourget les mardis soirs et vendredis matins jusqu'au 30 mars 2018 ; ainsi que la location du gymnase pour l'activité Badminton les jeudis soirs jusqu'au 29 mars.

*QUE* les membres du conseil entérinent la tarification suivante :

- 30\$ par joueur pour 11 séances de Badminton libre
- 90\$ par participant pour la session de 10 séances de cardio fessiers
- 72\$ par participant pour la session de 8 séances de cardio fessiers
- 90 \$ par participant pour la session de 10 séances de musculation stretching 50+
- 72\$ par participant pour la session de 8 séances de musculation stretching 50+
- 20\$ par session de frais de non-résidents
- Application des taxes en sus pour les participants de plus de 13 ans

#### ***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

*c.c. Mme Karine Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

### POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### POINT N° : 11.1

#### **RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017**

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2017.

#### POINT N° : 12

#### **2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 17 pour se terminer à 19 h 43.

Cinq ( 5 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N° : 13**

**2018-01-R023**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe et résolu :

***De lever*** la séance d'ajournement à 19 h 45 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**Marc-Olivier Labelle,  
Maire**